

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **82 (1946)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

É D U C A T E U R

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *Assemblée générale. — Comptes S.P.V. et baisse coopérative. — La discipline hors de l'école. — Soirée des écoles de Renens. — Dans les sections : Ste-Croix, Yverdon. — Musée scolaire. — Origine du chant choral. — Neuchâtel : Coin des sociétaires. — Divers : La Suisse charitable.*

Partie pédagogique : *Les contrôles de l'enseignement. — G. Piguet : A propos de chiffres. — Georges Annen : La composition. — Poésies de Marcelle Vérité. — Information : Pour les enfants bègues. — Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V.

Le dimanche 27 janvier, à 14 h. 15, au Casino, à Lausanne, avant l'ouverture de notre assemblée administrative,

M. le Dr Paul Rochat,

médecin des écoles à Lausanne, fera une causerie sur ce sujet : « Enfants de guerre et enfants de chez nous ».

Nous sommes persuadés que tous nos collègues auront plaisir à venir, à 14 h. 15, pour entendre M. Rochat.

Le Comité.

COMPTES 1945

CAISSE GÉNÉRALE S. P. V.

<i>Pertes et Profits (résumé)</i>	<i>Pertes</i>	<i>Profits</i>
Cotisations actifs, auxiliaires et I. S. P. F.		27 390.98
Intérêts des titres		390.45
Moins-value sur titres	148.—	
Administration	2 889.42	
Assur. Bulletin S. P. R., T. F., subventions, palmes, dons, divers	24 237.60	
Bénéfice	506.41	
<i>Balance</i>	<u>27 781.43</u>	<u>27 781.43</u>
<i>Bilan au 31 décembre 1945</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	93.03	
Chèques postaux	1 171.66	
Titres	15 060.—	
<i>Capital</i>		<u>16 324.69</u>
<i>Balance</i>	<u>16 324.69</u>	<u>16.324.69</u>

Résultat de l'exercice

Capital au 31 décembre 1945	16 324.69
Capital au 1er janvier 1945	15 818.28
<i>Bénéfice de l'exercice</i>	<u>506.41</u>

Montpreveyres, le 12 janvier 1946. Le caissier : C. Meylan.

RAPPORT**de la Commission de vérification de la Caisse générale S. P. V.**

Les représentants des sections d'Aigle, Aubonne et Yverdon, réunis à Lausanne le 12 janvier 1946, ont vérifié les comptes de la Caisse générale.

La Commission a constaté la parfaite tenue des livres ; les sondages effectués dans la comptabilité ont démontré la parfaite concordance entre les écritures et les pièces justificatives.

En conséquence, nous proposons à l'assemblée générale :

- a) d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- b) d'en donner décharge au Comité ;
- c) d'adresser au caissier félicitations et remerciements.

A. Chérix. N. Loup. Ch. Bonifay.

COMPTES 1945**CAISSE COOPÉRATIVE : SECOURS ET INVALIDITÉ S. P. V.**

<i>Pertes et Profits (résumé)</i>	<i>Pertes</i>	<i>Profits</i>
Intérêt des titres et divers		519.25
Dons		640.50
Versement statutaire S. P. V.		6 375.—
Immeuble		4 461.67
Moins-value sur titres	327.50	
Secours et divers	2 786.—	
Administration	4 981.72	
<i>Bénéfice</i>	3 901.20	
<i>Balance</i>	<u>11 996.42</u>	<u>11 996.42</u>
<i>Bilan au 31 décembre 1945</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Caisse	272.84	
Chèques postaux	16 505.71	
Titres	20 030.—	
Cédules	12 542.75	
Immeuble	196 500.—	
Hypothèque		97 945.—
Capital		147 906.30
<i>Balance</i>	<u>245 851.30</u>	<u>245 851.30</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>		
Capital au 31 décembre 1945		147 906.30
Capital au 1er janvier 1945		144 005.10
<i>Bénéfice de l'exercice</i>		<u>3 901.20</u>

Montpreveyres, le 12 janvier 1946. Le caissier : C. Meylan.

FONDS ELISABETH BLANC

	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
Compte de chèques postaux	207.80	
Capital		207.80
<i>Sommes égales</i>	<u>207.80</u>	<u>207.80</u>
<i>Résultat de l'exercice</i>		
Capital au 1er janvier 1945		207.80
Capital au 31 décembre 1945		513.75
<i>Déficit de l'exercice</i>		<u>721.55</u>

Montpreveyres, le 12 janvier 1946.

Le caissier : C. Meylan.

RAPPORT

**de la Commission de vérification des comptes de la Société coopérative,
Caisse de secours et invalidité**

Réunie le samedi 12 janvier, la commission composée de MM. Beney (Yverdon) et Inglin (Rolle) — (Mlle Mosimann, Lausanne, absente) — a examiné consciencieusement ces divers comptes présentés par Ch. Meylan, caissier.

Un pointage sérieux a prouvé la parfaite concordance des écritures et des pièces justificatives. Les comptes sont justes et bien établis. La commission constate avec grand plaisir que, grâce aux efforts du Comité, de nombreux débiteurs de la Caisse de prêts ont fait honneur à leur signature.

En conclusion, la commission de vérification propose à l'assemblée générale d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au caissier et au Comité central, avec vifs remerciements.

E. Beney.

R. Inglin.

LA DISCIPLINE HORS DE L'ÉCOLE

Le *Bulletin officiel* d'avril-mai 1945 a publié un communiqué relatif à la discipline hors de l'école. Il y est dit, en particulier : *Il est interdit aux enfants des écoles d'assister aux bals publics et aux séances de cinéma non autorisées, même s'ils sont accompagnés de leurs parents.* Chacun a pu, en lisant les motifs présentés par le Département de l'instruction publique, se convaincre de la nécessité de la nouvelle réglementation.

Comment ces dispositions ont-elles été accueillies et comment sont-elles appliquées dans nos communes ?

Je crois pouvoir, sans me tromper, et après avoir entendu les doléances de plusieurs collègues, établir trois catégories de communes :

1. Communes où l'arrêté du 6 février 1945 a fait l'objet de mesures rigoureuses des autorités scolaires et municipales et où toutes les dispositions de cet arrêté sont strictement appliquées et *contrôlées*.
2. Communes où l'on s'est contenté de fixer une heure de rentrée pour les enfants qui continuent, comme par le passé, à fréquenter les bals publics.
3. Communes où, en vertu du principe de l'autonomie communale et de la « liberté » (disons plutôt la crainte de l'électeur...) on a passé outre.

Cette dernière catégorie compte de trop nombreuses communes et surtout à la campagne. Il y a, dans cette carence des autorités scolaires et communales envers un arrêté du Conseil d'Etat, un grave danger dont nous voyons déjà les effets déplorables.

Les enfants se voient beaucoup d'une commune à l'autre (école ménagère, école primaire supérieure, groupes paroissiaux et autres). Ils se racontent beaucoup de choses. Ceux des communes où règne la « liberté » ne manquent pas de ridiculiser la situation de leurs camarades soumis à des autorités respectueuses de l'application stricte des dispositions cantonales. Ils ne craignent pas de venir en nombre au bal de la commune voisine, sûrs de leur impunité et dans l'intention évidente de narguer.

Ces inégalités en matière de discipline provoquent et provoqueront des incidents. Et que pensez-vous de leur répercussion sur l'enseignement du civisme quand, par l'inconscience de certaines autorités communales, on apprend à l'enfant à bafouer les ordres venant du gouvernement cantonal ?

La situation actuelle ne peut plus durer. Ou bien les autorités récalcitrantes seront ramenées à la raison et un contrôle établi, ou bien l'Etat devra reconnaître que ses craintes étaient exagérées et que les nouvelles dispositions, impopulaires et inutiles, doivent être abrogées.

Quant à moi, je penche pour la première de ces solutions, car je crois fermement aux motifs invoqués par le Département.

H.-G. Michot.

SOIRÉE DES ÉCOLES DE RENENS

Le « Vaisseau merveilleux », lancé à Renens le 20 décembre dernier, a bien passé le cap de l'an nouveau, puisqu'il laisse de si charmants souvenirs — évoqués un peu tard il est vrai — aux représentants du Comité central S.P.V., invités à ce baptême.

Des chants, des rondes et les quatre épisodes d'une histoire de jeunes marins formaient le programme des soirées offertes par les écoles de Renens.

De jolies voix chantaient avec entrain des rondes vraiment originales et qui sortaient du « déjà entendu ».

Nos collègues Ecoffey et Mermoud, le poète et le musicien, avaient œuvré et leurs talents réunis avaient créé, pour l'occasion, ces rondes et, surtout, ce « Vaisseau merveilleux », qui tint en haleine un public intéressé par l'œuvre et par les aventures des jeunes marins.

Tout le corps enseignant de Renens, où règne une entente parfaite, avait contribué à la réussite de la soirée.

Les autorités, anciennes et nouvelles, reçurent leurs hôtes d'un soir avec une bourgeoise simplicité.

Que chacun soit ici remercié !

René Rouilly.

DANS LES SECTIONS

Ste-Croix. Nous rappelons la journée à skis du 20 janvier. Rendez-vous à la gare de Ste-Croix, à 9 heures.

A. V. M. G.

Yverdon. Reprise des leçons de gymnastique et de l'entraînement au basket : vendredi 25 janvier, à 17 h. Nouvelle Halle.

V. L.

MUSÉE SCOLAIRE CANTONAL

Un nouveau record ! 600 tableaux muraux sur 3000 ayant été éliminés vu leur degré d'usure, nous pensions enregistrer pour 1945 une légère baisse par rapport au total des prêts de l'année précédente. Cette baisse paraissait d'autant plus probable que non seulement nous ne pouvions plus prêter que 4 tableaux sur 5, mais que — circonstance aggravante — les 600 tableaux supprimés étaient naturellement les plus usés, donc les plus demandés. Eh bien, toutes ces suppositions ont été démenties, et nous enregistrons une nouvelle avance de 2064 prêts sur le total de 1944, soit une augmentation de plus de 15 %. Notre total général atteint en effet le nombre record — une fois de plus — de 15 510, contre 13 446 l'année dernière. Je rappelle que dès 1940, année de son entrée en fonctions, M. Marcel Porchet a battu chaque fois son propre record, passant de 5 406 à 5 774, puis à 7 911, à 10 707, à 13 446, enfin à 15 510. Si l'on compare ce total de 15 510 à celui de 1939 — dernière année des jeunes préposés provisoires — qui était de 3 964, on remarquera qu'en six ans l'activité de notre service du prêt a presque quadruplé. Ce total monumental dit assez éloquemment que notre Musée rend à nos collègues et à leurs élèves des services de plus en plus grands et de plus en plus appréciés.

Alb. C.

LES ORIGINES DU CHANT CHORAL DANS LE CANTON DE VAUD

Sous ce titre, notre collègue Jacques Burdet, actuellement maître de musique au Collège scientifique cantonal, publie une remarquable étude, que va éditer l'*Association vaudoise des directeurs de chant*. Ce travail se présentera sous la forme d'un volume de 200 pages, enrichi de 20 illustrations hors-texte.

Grâce à un subside spécial du Département de l'instruction publique et des cultes, le prix de souscription a pu être ramené à Fr. 2.80 pour le corps pastoral et le corps enseignant vaudois. En retournant sans retard le bulletin de souscription qui vient de vous parvenir, vous ferez avec l'auteur une captivante promenade dans un passé trop peu connu. Les commandes peuvent d'ailleurs être faites directement au *Bureau des fournitures scolaires*, 4, Pl. de la Cathédrale, à Lausanne.

Association vaudoise des directeurs de chant.

NEUCHÂTEL

COIN DES SOCIÉTAIRES

Ceux qu'on fête. — En juillet dernier, la Commission scolaire de Neuchâtel, prenant exemple sur l'Etat, avait décidé d'accorder une gratification de Fr. 200.— aux membres du corps enseignant qui arrivaient au terme de la 40^e année d'enseignement dans les écoles publiques du canton.

Elle maintenait en outre la coutume d'offrir un service en argent aux titulaires comptant 30 ans d'enseignement dans les classes du ressort communal.

Une récente revision de cette mesure stipule qu'après 25 ans de service dans les mêmes classes, les membres du corps enseignant reçoivent, non plus un service, mais un cadeau sous forme d'un objet d'une valeur de Fr. 200.—.

Cette nouvelle preuve de l'esprit large et bienveillant qui anime les autorités scolaires de Neuchâtel a été accueillie, comme bien on pense, avec joie et reconnaissance par les intéressés.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'Etat subventionne au même titre que les autres dépenses de l'enseignement celles qui résultent des mesures ci-dessus. D'autres localités ne se laisseront-elles pas gagner par l'exemple du chef-lieu ?

* * *

L'innovation relatée plus haut a été immédiatement appliquée aux dix bénéficiaires suivants qui avaient à leur actif 25 à 30 ans de service : Mlles Jeanne Cattin, Marthe Humbert-Droz, Adèle Bracher, Rachel Michelin, Marthe Hurni et Georgette Loup ; MM. Albert Dolde, Fritz Weber, Joseph Bricola et Samuel Perret.

A cette nombreuse cohorte, il faut ajouter le nom de Mlle Marguerite Bosserdet qui, elle, achevait sa quarantième année d'enseignement dans le canton.

Une cérémonie en l'honneur de ces jubilaires à laquelle assistèrent plusieurs membres de la Commission scolaire, le corps enseignant primaire au complet et deux classes de fillettes eut lieu le 20 décembre à l'Aula des Terreaux.

Le directeur des Ecoles primaires, M. Jean-David Perret, est présent aussi, mais en qualité de jubilaire. Nommé instituteur à Neuchâtel en 1918, puis appelé à son poste actuel en 1925, il compte donc 27 ans de service au chef-lieu. En l'associant à ses anciens collègues dans cette journée de fête, la Commission scolaire, ainsi que le fit remarquer le Dr R. Chable, président de cette autorité, a voulu confirmer l'esprit de sincère collaboration, de confiance, de bienveillance dont sont empreints depuis le début les rapports que le directeur Perret entretient avec le corps enseignant primaire qui le lui rend bien par son activité consciencieuse.

Ayant ainsi placé cette manifestation sous le signe de la reconnaissance et de la confiance mutuelles, le Dr Chable en dégage délicatement toute la signification. Trêve utile au terme de cette première étape qui

permet, face au passé, de juger son œuvre, de faire le point, de se renouveler pour reprendre le départ. Occasion pour l'autorité d'apporter son témoignage et de rendre à chacun l'hommage qui lui revient. C'est à quoi s'attache l'orateur, assurant chaque jubilaire, après la revue de son activité, de la sincère gratitude de l'autorité scolaire.

M. Charles Bonny, inspecteur, chargé de remettre le service de l'Etat à Mlle Bosserdet ne peut s'acquitter de sa mission vu l'absence de la destinataire. Il s'empresse néanmoins d'ajouter quelques fleurs à la magnifique couronne qui vient d'être tressée par le Dr Chable, et fait revivre quelques bons souvenirs se rapportant à ses premières rencontres avec le directeur Perret, alors que tous deux faisaient leurs premières armes au Val-de-Travers.

Ce dernier, au nom de ses partenaires, dit toute sa reconnaissance aux autorités, au corps enseignant, aux petites chanteuses dont les frais accents mettent un terme à cette cérémonie qui laissera un souvenir chaleureux et durable au cœur de ceux qui en furent l'objet.

Mais la fête n'était pas terminée, car tôt après ce premier acte, nos jubilaires se rendaient au Palais Rougemont où la Commission scolaire, pour comble de gâteries, les avait priés à souper. De nombreux collègues assistèrent à l'agape au cours de laquelle furent encore échangés d'aimables propos. Les vedettes du jour y furent passées à nouveau en revue dans un reportage clandestin organisé par Bertrand Grandjean et dont les facéties ajoutèrent à la joie et à l'entrain qui régnèrent tout au long du dernier acte de cette mémorable journée.

Et maintenant, directeur et collègues, puissiez-vous, la main dans la main, poursuivre votre route avec la même foi et le même succès.

J.-Ed. M.

Ceux qui s'en vont. — Samedi 22 décembre, devant tous les élèves du collège réunis à la grande salle, les autorités scolaires et le corps enseignant ont pris congé de Mlle Cécile Kissling, démissionnaire au cours de sa quarantième année d'enseignement, dont trente-huit passées à Boudry.

Au nom des autorités et de la population boudryenne, le président de la commission scolaire, M. Aimé Beaulieu, exprima à la fidèle servante de l'école que fut Mlle Kissling la reconnaissance profonde de tous pour sa courageuse et bienfaisante activité. M. Léopold Berner, inspecteur des écoles, fit part des remerciements et des bons vœux du Département de l'instruction publique. M. Samuel Zwahlen rendit hommage à la collègue aimable, membre fidèle et dévouée de la Pédagogique.

Des récitations et chants des enfants embellirent la cérémonie, au cours de laquelle de charmants souvenirs furent remis à la jubilaire qui remercia en termes émus.

Une page est tournée. Ainsi qu'il le fut rappelé au cours de la manifestation, Mlle Kissling était la dernière représentante, au Collège de Boudry, de l'ancienne équipe d'avant l'autre guerre, souvenir d'un temps plus heureux que n'ont point connu nos jeunes collègues. A son tour, Mlle Kissling s'en va. Que la retraite lui soit douce !

S. Z.

DIVERS

LA SUISSE CHARITABLE

Viendrons-nous au secours de l'Allemagne et de ses malheureux enfants ? La question est posée et les avis sont partagés. Les sentiments d'humanité et de pitié l'emporteront-ils sur la froide raison et l'implacable logique ? Nous n'entendons aucunement ouvrir dans notre journal un débat aussi oiseux que dangereux. Nous voulons simplement dire qu'en 1871 le problème fut étudié chez les instituteurs suisses, alors qu'il s'agissait de répartir le produit d'une collecte organisée dans les écoles.

Rappelons les faits. A peine la guerre franco-allemande fut-elle déclarée qu'en pays romand on fut épouvanté des ruines et des misères qu'elle sema au delà du Jura et du Rhin. Les régents du cercle de Villars-sous-Yens, réunis en conférence le 24 septembre 1870, « décidèrent de faire un appel charitable en faveur des orphelins des nations belligérantes aux enfants de leurs écoles respectives, tout en émettant le vœu que cet exemple soit suivi par leurs collègues de la Suisse romande ».

L'appel fut entendu. Le Comité-directeur de la S.P.R., alors à Neuchâtel, prit la chose en main ; son secrétaire-caissier, M. Villommet, instituteur à Neuchâtel, se chargea de recevoir les dons qui affluèrent ; « dons importants d'ici, dons minimes de là ; mais tous offerts spontanément et tous bien touchants ».

Les *Educateurs* de la fin de 1870 publient les listes de souscriptions faites dans les écoles vaudoises, neuchâteloises, genevoises ; jurassiennes et fribourgeoises aussi. Chaque classe y va de ses 10, 20 et même 30 fr. Les écoles de Château-d'Oex donnèrent un concert, avec le concours de la musique instrumentale, qui produisit 123 fr. 26. Une collecte faite à l'Ecole des jeunes filles de Lausanne produisit 197 fr. 50. On relève un versement de 150 fr. fait par les élèves de l'Ecole moyenne libre de Bruxelles.

Le canton de Vaud fournit 5471 fr. 55 ; Neuchâtel 4107 fr. 49 ; Fribourg 608 fr. 24 ; Genève 396 fr. 42 ; Tessin 858 fr. 69. Le mouvement déclenché en Suisse romande se continua en Suisse allemande : Berne, Thurgovie, Bâle-Ville, Lucerne, Glaris, Argovie, Schaffhouse, Grisons envoyèrent des sommes coquettes, si bien que la collecte produisit 18,630 fr. 71.

Cette somme fut ajoutée à d'autres qui furent réunies par certains comités constitués pour la même œuvre, et 41,440 fr. 99 purent être distribués.

Dès l'origine, le Comité chargé de la répartition pensait qu'elle se ferait par égales portions aux orphelins allemands et français. Mais lorsqu'on vit que la guerre se prolongeait et avait pour conséquence immédiate la dévastation d'une partie de la France ; quand on sut, à la conclusion de la paix, que l'Allemagne exigeait de sa rivale une énorme indemnité, dans laquelle était comprise une somme importante pour les veuves et orphelins des vainqueurs, il parut à plusieurs que la proportion de compte à demi n'était plus équitable. D'aucuns proposèrent même d'éliminer l'Allemagne de la répartition. Finalement il fut décidé de verser 1/3 à l'Allemagne et 2/3 à la France, du produit de la collecte, dont l'initiative revient à quelques instituteurs vaudois.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES CONTROLES DE L'ENSEIGNEMENT

A partir de samedi 19 janvier, M. R. Dottrens nous donnera quelques articles qui traiteront des contrôles scolaires : notes-examens-tests. Ces contrôles pèsent sur la vie scolaire de tout le poids de leur autorité administrative et de leur routine, aussi l'Educateur accueillera-t-il très volontiers les réflexions de ses lecteurs sur ce sujet essentiel.

Aujourd'hui, notre collègue G. Piguet ouvre fort à propos le débat en s'en prenant aux notes scolaires :

A PROPOS DE CHIFFRES

Notre collègue Dessoulavy a raison : les instituteurs romands devraient utiliser plus souvent l'Educateur pour échanger leurs idées... Et puisqu'il a touché au problème des chiffres, je me permets d'enchaîner.

L'expérience qu'il nous signale est, certes, intéressante, mais elle ne guérit pas le mal. Elle me fait penser à ces calmants qui endorment momentanément la douleur sans supprimer la cause de la souffrance.

Qu'on me permette de citer quelques textes :

« A l'école tout est truqué, et l'amour toujours marchandé. Rien n'est gratuit, tout est tarifé : la note. L'école en payant tout, apprend à acheter tout. L'enfant s'habitue à négocier sa parole, à vendre sa signature, à coter son cœur et sa tête. » (Ed. Gilliard)

Excessif... direz-vous ? Sans doute. Mais pourtant le jeune homme qui doit passer un examen décisif ne se dit pas : « Il faut que je fasse la preuve que je suis travailleur, sensible, intelligent... » mais bien : « Il faut que j'obtienne le 3,5 qui me permettra d'avoir une moyenne suffisante... » De là à chercher par tous les moyens, avouables ou non, à obtenir ce chiffre indispensable, il n'y a qu'un pas que tous, ou presque, franchissent.

Mais voulez-vous des opinions moins exclusives que celle d'E. Gilliard ?

« Les notes ont leur utilité comme thermomètre et pour faciliter les classements dans les concours et les examens. Le revers de la médaille est l'esprit trop commercial qu'elles développent chez beaucoup d'élèves. Quand c'est la note qui compte à leurs yeux plutôt que la connaissance et le raisonnement, la tentation de copier ou de tricher devient grande et, en tous cas, celle d'apprendre par cœur et de faire le perroquet au lieu d'approfondir les choses. » (Ed. Privat)

Et encore :

« Je veux dire cette importance désastreuse qu'a prise la note dans notre enseignement secondaire du fait des parents, il faut le reconnaître, plus que du fait des maîtres. Beaucoup de ceux-ci souhaiteraient, en effet, travailler dans cette atmosphère de gratuité qui est celle des humanités, mais ne le peuvent pas, parce que trop de parents réclament surtout des notes, et que, souvent, ils ne réclament que cela : des notes et de bonnes notes ! La garantie de la réussite matérielle et sociale. » (L. Meylan)

Pour être plus pondérées, les opinions de MM. Privat et Meylan n'en rejoignent pas moins celle de M. Gilliard.

En fait, l'emploi abusif de la note empoisonne l'atmosphère de notre école. Cette note est devenue une sorte de salaire que l'enfant apprend très vite à considérer comme le but final de son effort scolaire. L'intérêt des sujets eux-mêmes et le goût du travail bien fait passent après la préoccupation du chiffre à obtenir. L'expérience de J. J. Dessoulavy ne change rien à cela, au contraire, elle souligne le caractère de « gain » de la note... Et qu'on ne vienne pas nous dire que puisque les enfants doivent plus tard « gagner leur vie », il est bon qu'ils apprennent, à l'école déjà, à gagner leurs notes ; ce parallélisme n'est logique qu'en apparence.

En réalité, l'emploi de la note comme il est pratiqué dans nos écoles genevoises déplace l'intérêt du sujet lui-même sur le résultat de l'épreuve ou de l'examen. Mais nous en arriverions alors à discuter de l'« intérêt » des sujets eux-mêmes, si nous continuions sur cette voie, et cela nous entraînerait trop loin. Si nos « Plans d'études » étaient établis selon ce principe de notre grand Pestalozzi : « Progresser lentement par ses propres expériences vaut mieux qu'apprendre rapidement par cœur des vérités conçues par d'autres, et, saturé de mots, perdre l'esprit libre, attentif, l'esprit de recherche et d'observation de sa propre tête... » sans doute, le problème des notes ne se poserait-il même pas.

Il n'en reste pas moins qu'à Genève, les notes sont mensuelles ; c'est dire que le maître consacre une grande partie de son temps, non à travailler pour ses élèves, mais à apprécier leurs travaux. Sans doute, la plupart d'entre nous seraient-ils capables, sans épreuve ou examen, de dire de tel ou tel enfant : « En orthographe, les résultats de Paul sont insuffisants ou suffisants ou bons... » Mais cette appréciation n'aurait pas aux yeux des parents et des élèves eux-mêmes, la valeur de celle qui résulte d'une dictée d'épreuve. Il semble donc que la note est un mal nécessaire.

Ne serait-il pas possible alors de se contenter d'une appréciation trimestrielle ? Sur ce point, notre ancien directeur était d'accord et j'avais obtenu, à titre d'expérience, de n'apprécier les travaux de mes élèves que tous les deux mois. J'ai pu constater ainsi que, non seulement, je gagnais beaucoup de temps pour la préparation de mon travail, mais encore, que mes élèves, libérés du souci de la note trimestrielle, n'en travaillaient qu'avec plus d'entrain. Pendant deux ans, j'ai pratiqué ainsi, puis j'ai adressé aux autorités scolaires, un rapport favorable... Mais notre ancien directeur n'était plus là et, au début de l'année suivante, on me demanda, sans aucun commentaire, de me conformer au règlement : c'est-à-dire de reprendre le système actuel.

Et que dire de la confusion qui règne aujourd'hui à Genève dans ce domaine ? A l'école primaire, les notes correspondent à des appréciations : 6 = très bien ; 5 = bien ; 4 = assez bien ; 3 = médiocre ; 2 = insuffisant ; 1 = mauvais ; 0 = nul. Mais bon nombre de nos collègues qui ont pratiqué pendant longtemps avec le barème : 10, 9 1/2, 9, 8 1/2, etc. ne peuvent se résoudre à apprécier les travaux avec le nouveau système.

On voit sur des épreuves des appréciations : 4-5 ou 3-4 ce qui n'a aucun sens... Et au Collège de St-Antoine, dernier refuge de la tradition, on continue à apprécier les travaux à 0,1 près ! Ne trouvez-vous pas tout cela un tantinet ridicule ?

Mais si ce n'était que cela ! Notre façon d'apprécier tient-elle compte des progrès accomplis ? de l'effort fourni ? de la bonne volonté ? Non, elle est absolue... Le malheureux qui, au début de l'année fait 80 fautes dans une page de dictée a 0. Si à la fin de l'année scolaire, il ne fait plus que 30 fautes, il a encore 0. Pourtant son orthographe s'est améliorée de 60 % et Dieu sait quel effort cela représente pour une fille ou un garçon de 13 ans ! Qu'importe, le barème est là, inexorable. Si le maître ne songe pas à féliciter l'enfant pour son effort et les progrès accomplis, quel est le résultat tangible de sa peine ? Comme me disait l'un d'entre eux : « Vous me félicitez, M'sieur, mais j'ai toujours 0 et je vais me faire savonner les oreilles en arrivant à la maison ! »

Or, en matière d'éducation (et je pense surtout à l'école primaire qui n'a pas à effectuer un triage) ce n'est, certes, pas le résultat absolu qui compte, mais bien l'effort fourni, même s'il n'y a pas de progrès du tout. Hélas ! Aujourd'hui encore, la tâche première de notre école populaire semble être la transmission du savoir et non la formation dans le sens le plus étendu du mot.

Et alors ? Conclusion : suppression des notes ? Même pas ! Pourquoi ? Parce que trop d'entre nous ne veulent pas se passer de cette facilité ; parce que trop de parents ne comprendraient pas le but que nous poursuivons ; parce que ce serait un commencement de révolution devant laquelle nos autorités scolaires hésitent même quand elles en admettent la nécessité...

Parce que notre école, pas plus que notre peuple, ne sont mûrs pour une révolution.

G. Piguet.

LA COMPOSITION

Esquisse d'un programme

La loi rationnelle de la division du travail nous paraît devoir être appliquée, autant qu'ailleurs, dans l'enseignement si complexe de la composition. C'est cette étude systématique des moyens, des procédés, des erreurs à éviter, qui nous semble totalement négligée. La plupart du temps, on s'en tient à des généralités ou aux occasions du hasard. Le maître, au petit bonheur des lectures, signale une forme originale, fait observer un « truc ». Mais rien n'est méthodique, suivi.

Nous croyons quant à nous que l'enseignement par centres d'intérêt n'a plus rien à faire dans les dernières années de scolarité. A cet âge, l'élève doit apprendre à travailler solidement, d'une façon systématique. Ne disons pas que l'esprit de système éloigne de la vie. C'est faux. Un maître éclairé sait toujours étayer la rigueur de son enseignement sur un intérêt, un besoin. D'autre part, l'adolescent en général méprise le travail éparpillé, créé au hasard des circonstances, des jours ou des saisons. Il demande au contraire la discipline d'un effort régulier. Il veut savoir où il va et où il en est. C'est pourquoi

les quelques notes qui suivent n'ont pas d'autre prétention que celle de montrer comment pourrait être constitué un programme de rédaction où chaque semaine serait consacrée à l'étude d'une difficulté. Ce programme s'étend sur quatre années, correspondant aux dernières années de la scolarité vaudoise, soit de 12 à 16 ans.

Cette nomenclature des difficultés pourra paraître quelque peu aride. Nous donnerons dans de prochains articles une méthode de travail et trois applications directes de cette dernière.

I. Les idées Programme 1re année

Première notion des genres.

a) *La scène* : le personnage essentiel ; le caractériser brièvement ; ses faits et gestes ; le moment de la scène ; le décor ; analyse de l'action principale ; choix des détails pittoresques.

b) *La description* : le caractère de l'objet (élégance, laideur, attrait familial, etc.) ; le choix des détails ; fuir l'inutile, l'insignifiant.

c) *La narration* : l'intérêt ; comment le créer ? rapidité de l'action ; importance du moment essentiel ; la narration-conflit (lutte contre une force contraire). Etude du dénouement.

d) *Le portrait* : étude du caractère principal ; les exemples viennent prouver les affirmations.

Exemples de titres : Il ne prête rien... Le trouble-fête. Souffredouleurs.

II. Forme

a) *Phraséologie* : propositions simples, juxtaposées et coordonnées.

b) Valeur du *verbe* et de l'*adjectif*.

c) *Le paragraphe* : deux formes de construction :

1. Des faits, résumés en conclusion par une idée générale.
2. Une affirmation, suivie et prouvée par des faits.

I. Les idées Programme 2e année

1. *Etude du plan* : l'idée centrale et les idées secondaires.

2. *A la recherche des idées* : (travail des sens et des facultés).

a) *Compositions sensorielles* : elles font intervenir successivement la vision, l'audition, le toucher, etc.

Ce seront de petits travaux simples d'observation, de rappel, de souvenir, d'évocation.

b) *Compositions subjectives* : elles feront travailler la sensibilité de l'enfant, lui feront prendre conscience de ses goûts, de ses craintes, de ses sympathies.

La vision intérieure, le sentiment et l'émotion : ce que je sens devant un paysage, une scène, un tableau. Limites et mesures de l'émotion : éviter la sensiblerie, l'exagération, rester vrai ou vraisemblable.

Transcrire l'émotion pour la faire partager : faire voir une chose, sentir un paysage, vivre une scène, vibrer à un récit, juger un personnage.

Nécessité de l'emploi du mot précis, propre et suggestif.

c) *Compositions d'imagination* : ses possibilités, ses audaces, ses limites ; la rêverie, l'évocation, la fantaisie.

Nécessité de la vraisemblance et de la documentation.

d) *Compositions de jugement et de réflexion*.

On apprendra à l'enfant à se prononcer, à préciser sa position personnelle devant un fait, une expérience, un événement. C'est une préparation directe à la dissertation.

II. Forme

1. Les temps et leur valeur littéraire.

a) Le *présent* : rapidité, actualité. Le présent narratif.

b) L'*imparfait* : valeur descriptive, la scène dans le passé, l'évocation d'un « autre temps », poésie de la répétition.

c) Le *passé simple* : style du récit ; ses limites : lourdeur des temps du pluriel.

d) Le *passé composé* : style du compte rendu ; passé récent.

e) Le *futur simple* : travail de l'imagination, les réalisations possibles ou probables.

f) Le *conditionnel* : travail de l'imagination, les réalisations impossibles ou manquées.

2. Phraséologie.

Phrases plus complexes. Construction avec subordonnées. Etude de quelques procédés : place des compléments dans la proposition. L'apposition : la répétition vicieuse, la répétition voulue.

I. Les idées

Programme 3e année

a) *Le plan* : étude plus détaillée.

1. Recherche d'une ou de plusieurs idées essentielles.

2. Les idées secondaires ; leur classement, nécessité d'un arrangement réfléchi ; sa justification.

3. L'interprétation d'un sujet : les plans et les idées doivent s'établir d'après la conception personnelle que l'on se fait du sujet.

4. Comment commencer ? (Etude de l'introduction.)

5. Comment finir ? (Etude de la conclusion.)

b) *Etude détaillée des genres*.

1. *La narration. L'intérêt* : le créer et le maintenir ; le conflit, la crise et le dénouement. Etude de quelques courts récits au point de vue de la construction. Sur le schéma ainsi établi, reconstruire un nouveau récit.

Le dénouement : l'histoire finit bien, l'histoire finit mal, l'histoire finit d'une façon inattendue (travail de l'imagination et de l'originalité).

Les personnages : antipathie ou sympathie, les caractériser, les « bâtir ». Vraisemblance et réalisme (v. aussi étude du portrait).

Le dialogue : la vie, la rapidité, le comique. Il doit exprimer la personnalité du personnage.

Le moment principal : c'est la crise qui précède le dénouement. Détailler sans longueur inutile.

2. *La scène*. (Elle ne forme plus un genre spécial à proprement par-

ler. Elle est un moyen de faire vivre une description, un portrait, d'appuyer une dissertation.)

Valeur pittoresque, émotive, comique du moment choisi. Psychologie du personnage, l'originalité qu'il confère à la scène. Le mouvement, les transitions, le décor, l'ambiance.

3. *Le portrait*. Reprendre l'étude du portrait particulier (1re année). Etablir un trait de caractère, prouver par des exemples, porter un jugement. Passer au portrait général : trouver le ou les traits de caractère essentiels. Généraliser et conclure.

Exemple de titres, portrait particulier : un premier de classe. *Exemple de titres, portrait général* : le joueur de quilles.

4. *La description*. Caractère ou impression dominante ; les détails essentiels, les détails secondaires (contrastes, comparaisons, absences). Faire vivre l'objet (scène), le jugement exprimé (composition subjective), le jugement sous-entendu (composition objective).

II. Forme

1. Exercices de phraséologie : phrases complexes.

2. Corriger son « brouillon » : a) éviter les lourdeurs ; b) les phrases boiteuses ; c) fuir la banalité et la platitude ; d) écouter ses phrases (lire chaque phrase à haute voix) ; e) rechercher les détails précis, vivants, colorés.

I. Les idées

4me année du programme

1. Etant donné un titre (thème, trouver les idées principales possibles.

Ex. : *titre* : vacances !

Idees possibles : Joie, détente, espoir, repos, liberté..., mais aussi peut-être ennui, tristesse, crainte.

2. Etant donné une idée, trouver des titres (thèmes).

Ex : *idée* : effort violent.

Titres : course de vitesse... sur le chantier... un match disputé... tentation... victoire... premier de classe.

3. *Les genres*. A. La lettre : a) lettre officielle ; b) lettre d'affaires ; c) lettre familière ; d) la carte postale.

Etude des formes : salutations, en-tête, etc.

B. Le rapport, le procès-verbal.

Etude du style spécial de ces deux genres.

C. *La dissertation*. 1. Préparation : on reprendra tout d'abord l'étude de la réflexion et du jugement (v. prog. de 2e année). L'élève sera appelé à formuler un jugement de valeur, à blâmer, à critiquer, à émettre des réserves ou à admirer.

Exemples de titres pour compositions à réflexion : Brouille (récit) — Il se prend au sérieux (portrait) — Marchand d'inconvénients (portrait) — Drame quotidien (scène) — C'est l'hiver (description).

2. *Dissertation proprement dite*. Les idées et leur choix ; loyauté de la discussion ; être pour ou contre ; trancher le débat. Respect de l'opinion d'autrui et examen des arguments contraires. La réfutation. Affirmation de sa personnalité. Limite des idées défendables (ridicule, bon sens, bien général).

D. *Quelques autres genres* (facultatifs : le journal personnel — le poème — la critique — la polémique — la scène de théâtre...

II. Forme et style

1. L'opposition, l'antithèse, la comparaison. 2. L'image et le style figuré, la métaphore. 3. Le comique, l'humour. 4. L'ironie. 5. Exercices de phraséologie. Phrases complexes. La période. *Georges Annen.*

POÉSIES DE MARCELLE VÉRITÉ

(Rimes enfantines, Desclées, de Brouwer & Cie)

La goutte d'eau

*Petite perle, goutte d'eau,
Court sur la feuille de roseau,
Le soleil luit, elle étincelle,
Puis le vent souffle, elle chancelle
A la pointe aiguë du rameau.
... La terre boit la goutte d'eau.*

Le flocon de neige

*Flocon de neige, fin duvet
Qui dances devant le grand hêtre,
Flocon de neige, si léger,
Qui dances devant ma fenêtre,
Dansez, dansez, flocons légers,
Demain tout sera blanc, peut-être.*

Le grêlon

*Je suis le grêlon dur et rond,
Ou pois chiche, ou œuf de pigeon,
Qui fait des bonds de sauterelle
Par-dessus le toit des ruelles.
Je cogne partout sans façon,
Puis dans un coin, tout seul, je fonds.*

INFORMATION

POUR LES ENFANTS BÈGUES

Le bégaiement n'est pas une mauvaise habitude, mais un trouble complexe. Les enfants qui en souffrent sont nerveux, sensibles, vite fatigués, mais en général intelligents. Les causes physiques et psychiques du bégaiement doivent être recherchées par un neurologue ou un médecin expérimenté dans l'art de guérir les troubles du langage. Cet examen médical est indispensable pour décider du traitement à suivre, presque toujours assez long.

L'attitude de l'entourage (famille, école) exerce une grande influence sur l'enfant bègue. Elle peut aider à sa guérison, ou au contraire renforcer le bégayage.

Il est faux de rendre l'enfant responsable de son mal. Gronderies, punitions ou même châtiments corporels lui portent un très grand préjudice. Vouloir soigner l'enfant soi-même est une grave erreur ; de même on ne saurait trop se méfier des charlatans et de leurs promesses. Dans tous les cas l'intervention du médecin spécialiste et d'un maître d'orthophonie autorisé s'impose.

Soyez calme avec l'enfant bègue. N'ayez pas l'air de remarquer son langage défectueux. Il est nuisible de lui faire répéter (« dis-le encore une fois, sans bégayer », « donne-toi plus de peine »). Evitez à l'enfant toute excitation et assurez-lui une existence saine : repos nocturne, air pur, alimentation non pimentée. Faites-le vivre dans une atmosphère calme et sereine.

A l'école et à la maison devant des étrangers, le petit bègue ne doit pas être invité à parler, s'il ne le fait spontanément. Evitez les taquineries. Au besoin, faites comprendre aux camarades d'école que le bégaiement est une nervosité et non une habitude ridicule.

Névrose grave, le bégaiement exige d'être traité à temps. Plus le sujet est jeune, plus il a de chances de voir son état s'améliorer.

Renseignements sur les possibilités de traitement et de placement des enfants déficients du langage, auprès :

du Dr Morard, 11, rue Fries, Fribourg ;

du Dr Bovet, 4, rue Caroline, Lausanne ;

des services sociaux de Pro Infirmis : Genève, 3, rue St-Ours ; Lausanne, 6, rue de Bourg ; Neuchâtel, 19, rue du Château ; Jura Bernois : Porrentruy, 7, rue du Collège.

BIBLIOGRAPHIE

La vie affective et morale de l'enfant, par Madeleine L. Rambert. Delachaux et Niestlé, Neuchâtel et Paris.

Spécialiste de la psychanalyse infantile, Mademoiselle Rambert, après douze ans de pratique, nous présente à la fois la vie affective de l'enfant et les méthodes qui nous permettent de la connaître.

On ne peut pas appliquer à l'enfant les techniques en usage dans les psychanalyses d'adulte, car il ne trouve pas dans la parole son moyen d'expression spontané. Les analystes utilisent ses dessins, les histoires qu'il imagine de lui-même, ou qu'ils sollicitent, ses jeux, pour déceler ses poussées affectives et comprendre les problèmes moraux qui se posent à lui. Mademoiselle Rambert, avec une remarquable ingéniosité, utilise aussi, dans le même but, des jeux de guignols, où l'enfant, suivant son âge, s'identifie avec les pantins qu'il agite ou projette en eux ses sentiments. Il faut une intelligence de l'âme enfantine, une patience surprenantes pour interpréter les données qu'il nous fournit ainsi malgré lui, et l'on ne peut, sans admiration, suivre Mademoiselle Rambert, à travers les étapes successives de ses traitements. Elle découvre d'abord les problèmes moraux qui se posent confusément à l'enfant, ou qu'il n'a pas su résoudre dans sa vie déjà passée, puis elle les révèle à sa conscience par des moyens imagés accessibles à sa compréhension ; elle l'aide enfin à les surmonter et procède à sa rééducation. Elle adapte, avec tact, ses procédés d'investigation et ses méthodes éducatives à l'âge de ses patients ; car elle connaît admirablement le développement affectif et moral de l'enfant et, sans avancer d'importantes thèses nouvelles à son sujet, elle l'évoque avec intelligence et sensibilité. Son ouvrage, attire notre attention sur des faits psychologiques encore trop souvent mal connus : elle rappelle les difficultés que l'enfant rencontre dans son adaptation constante au milieu familial, à mesure que les sentiments qu'il nourrit pour ses proches évoluent, et les problèmes que la génération pose à son esprit, elle montre par des exemples suggestifs son étonnante agressivité, elle fait des observations intéressantes sur le développement de la pensée symbolique enfantine.

Son ouvrage mérite d'être lu par tous les éducateurs.

J. R.



EN VENTE CHEZ LES BONS HORLOGERS



En vous inscrivant à la
GUILDE DU LIVRE

vous obtiendrez au prix de revient de bons livres
 soignés, reliés, des meilleurs auteurs.

Renseignements: 1, Rue du Lion d'or, Lausanne. Téléphone 3.79.73



Collectionneurs, de-
 mandez le nouveau
 prix courant illustré
 indiquant les prix
 des timbres de
 Suisse et de Liech-
 tenstein contre 75 ct.
 versés au compte de
 ch. postaux II 1336.

ED. S. ESTOPPEY

9, Place St-François, LAUSANNE
 Maison de confiance fondée en 1910.
 Suis acheteur lots et collections timbres
 anciens et vieilles lettres. 218

Costumes «TRAINING»
 de Fr. 22.50 à 34. —
 «AIRDRESS» Fr. 19.50



Envois à choix

DEVRED

Vêtements

Grand-Pont Lausanne

ROLENS MEUBLES

GRAND-PONT 18 LAUSANNE

STUDIOS
SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER

*Qualité éprouvée
Prix avantageux
Choix énorme*

Facilités de paiement
aux meilleures conditions



*Ne cherchez pas au diable
vert...*

*Chez Pellet vous trouverez
tout ce qu'il vous faut pour
entretenir et faire durer
vos chaussures.*

J. PELLET S. A., Riponne 2
314



**Pianos à queue
et pianos**

Réparations
Révisions
Accordages

Atelier de réparations

Echange
Location

Symphonia

Bienne, rue Centrale 31, tél. 2 41 21

LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE
assure ses membres contre les accidents auprès de

L'ASSURANCE MUTUELLE VAUDOISE

Pour connaître les conditions de cette assurance des plus avantageuses, s'adresser à
M. Pierre JAQUIER, instituteur à Givrins, Vd.

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

**OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1946-1947
MERCREDI 24 AVRIL 1946**

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2°;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3°, à condition de subir avec succès, le 24 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2°). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2°).

**AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}:
14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE
UN AN DE PLUS
POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES**

Instituteurs, Institutrices !

Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves !

Demandez notre catalogue gratuit du matériel pour :



FRANZ SCHUBIGER WINTERTHUR
Anciennement Schweizer & Schubiger

**le calcul
l'école active
le travail
manuel**

293

La chemise de ville
depuis Fr. 13.85

La cravate assortie
depuis Fr. 2.80

DODILLE

Rue Haldimand 11, LAUSANNE 216



fondue

Moitié-Moitié et vacherin

Café du Jorat

Place de l'Ours. Tél. 2.91.14

LAUSANNE

M. RASTELLO-MOURET

Croûtes-maison Salles pour Sociétés

286

Pianos occasions

Grand choix à l'état de neuf avec
garantie

205

E. KRAEGE

ACCORDEUR RÉPARATEUR SPÉCIALISTE

Avenue Ruchonnet 5
à 100 mètres Gare C. F. F.
LAUSANNE Tél. 3 17 15

LAUSANNE

Marterey 15
Tél. 3.64.88

Rasoirs électriques

R. Dupertuis

GENÈVE

Rue du Pont 4
Tél. 5.21.65

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables:

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements:

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces: Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN SUISSE

ANNUAIRE 1945

36^{ème} année, publié sous les auspices de
la Conférence romande des Chefs des
Départements de l'Instruction publique
par Louis Jaccard

Un volume in-8 broché Fr. 5.—

Cette édition présente des études du plus vif intérêt pour quiconque se préoccupe des problèmes relatifs à l'éducation de la jeunesse. Dans ses 192 pages, l'ouvrage traite les questions suivantes : « **La Science moralisatrice** », par Louis Baudin, professeur à Lausanne. « **Les constantes de l'école** », par le conseiller d'Etat Piller, directeur de l'instruction publique du canton de Fribourg. « **Les tâches sociales de l'école** », par le conseiller d'Etat C. Brandt, chef du Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Neuchâtel. « **Culture et personnalité dans l'enseignement commercial** », par J. Golay, professeur à Lausanne. « **La réforme de l'enseignement secondaire dans le canton de Vaud** », par M. Perrin, chef de service au Département de l'instruction publique à Lausanne. « **Les perspectives de la radio scolaire** », par C. Schubiger, journaliste à Lausanne. « **L'enseignement individualisé et l'emploi des fiches scolaires** », par R. Dottrens, directeur d'écoles à Genève. « **A propos de la liberté d'opinion : derniers échos du frontisme à l'école** », par Ed. Blaser, professeur à Zurich. Une partie importante du volume est consacrée en outre aux **chroniques scolaires** qui renseignent sur les faits marquants de la vie pédagogique et sur les dernières initiatives et réalisations du monde scolaire romand et alémanique. Dans l'**appendice bibliographique** qui termine l'Annuaire, G. Chevallaz, directeur des Ecoles normales à Lausanne, analyse une vingtaine d'ouvrages, études et rapports d'ordre pédagogique, psychologique et sociologique parus tout récemment. Le seul énoncé de ces matières suffit pour apprécier la valeur et l'actualité de l'Annuaire de 1945.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE • GENÈVE • NEUCHÂTEL • VEVEY • MONTREUX • BERNE • BALE